

Innover pour les collégiens et lycéens décrocheurs : dispositifs-relais territorialisés

La Nouvelle Continuité Educative

Bassin d'Education et de Formation du Pays de Sarreguemines - Bitche - Sarralbe (Moselle)

**Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
Cahier des charges 2005**

Ce cahier des charges fait référence aux circulaires interministérielles du 9 mars 1999, du 20 mars 2001, à la note complémentaire à la circulaire du 20 mars 2001, aux circulaires du 17 avril 2002, du 12 juin 2003 et du 13 juillet 2004 relatives aux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Il a pour objet de préciser les critères retenus pour l'élaboration des projets.

OBJECTIFS GENERAUX

La circulaire du 13 juillet 2004 confirme l'ensemble des objectifs du dispositif mis en place en mars 1999, en cohérence avec la charte nationale des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents :

- *s'adresser à toutes les familles, toutes pouvant avoir besoin d'être confortées dans l'exercice de leur rôle parental,*
- *valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents à partir de leur savoir faire, de leur capacité éducative en promouvant des notions comme responsabilité, autorité, élaboration de repères...*
- *participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette la circulation de l'information, une capitalisation des savoir-faire...*
- *aider les familles en conflit, en voie de séparation ou séparées, dans l'intérêt des enfants ;*
- *favoriser l'exercice équitable de la co-parentalité (rôle et présence effective de chaque parent, incitation au partage de la charge quotidienne de l'enfant, actions d'information et de sensibilisation des parents sur les droits et les devoirs consécutifs de l'autorité parentale) ;*
- *aider les familles à prendre en charge les situations concernant les préadolescents et les adolescents, y compris les plus sérieuses, par exemple en amont de certaines procédures judiciaires ou disciplinaires ;*
- *soutenir les familles issues de l'immigration dans la transmission de repères à leurs enfants tout en valorisant le parcours migratoire des parents dans le but de favoriser leur intégration*

OBJECTIFS 2005

L'Enfance.

*Une complémentarité devra être recherchée avec les dispositifs et services de **médiation**, les actions **d'accompagnement à la scolarité**, et celles favorisant la prévention de l'absentéisme scolaire, les **contrats éducatifs locaux**, les structures d'accueil de la **petite enfance**, les **lieux d'accueil parents –enfants** et les dispositifs « animation collective familles » des centres sociaux qui ont également vocation à soutenir les parents dans leur rôle éducatif.*

L'action peut se tenir dans des lieux diversifiés dans lesquels elle prolonge l'activité principale.

FINANCEMENT

*Les subventions accordées au titre des REAAP ont pour vocation le **financement d'actions de terrain ou l'animation de réseaux, en relais et en appui des dispositifs de droit commun** et non la prise en charge de postes de travailleurs sociaux, de frais de structure ou de fonctionnement.*

*Il y a lieu de rechercher un **financement pluripartenarial**. Les budgets présentés devront démontrer l'articulation des financements.*

Ne pourront être financées des actions :

- *qui reçoivent déjà d'autres formes de subventions, dont les budgets sont déjà équilibrés par des crédits déjà notifiés,*
- *qui constituent des missions de droit commun de la structure qui demande ou de toute autre structure,*
- *qui relèvent d'une politique sectorielle (lutte contre la toxicomanie, illettrisme...),*
- *qui se consacrent à la prise en charge individuelle, plus ou moins « lourde » de tel ou tel des membres d'une famille. Il ne s'agit pas de mettre en place un dispositif systématique de consultations psychologiques.*

LES PRIORITES DANS LES CRITERES DE FINANCEMENT

- *Les **actions de médiation** permettant le maintien et/ou la reconstitution des liens parents enfants*
- *les actions destinées à **améliorer les relations entre la famille et l'école** et à favoriser la prévention de l'absentéisme scolaire*
- *les actions développées en vue de permettre aux parents et notamment aux pères de mieux **assumer leur rôle aux moments clés de l'enfance et de l'adolescence**,*
- *les actions permettant la **pratique effective et partagée de la parentalité***
- *les actions mettant en exergue le **rôle prioritaire des parents mais aussi la mobilisation et l'implication effective des parents***
- *une attention particulière sera apportée aux projets faisant apparaître un **travail de partenariat, de coordination** et d'articulation avec les dispositifs existants.*

EVALUATION

Chaque promoteur s'engage à fournir un bilan qualitatif, quantitatif et financier complet dans les délais.
